



STRATÉGIE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
1. OBJECTIFS.....	3
2. CHAMP D'APPLICATION.....	3
3. PRINCIPES, VALEURS ET POSTULATS FONDAMENTAUX	3
3.1 La reconnaissance de l'importance des données de recherche	3
3.2 La formation et la sensibilisation	4
3.3 Évolution des pratiques.....	4
4. COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE.....	4
4.1 Sensibilisation et accompagnement.....	4
4.2 Officialisation et uniformisation des pratiques.....	4
Officialisation des pratiques.....	4
Uniformisation des pratiques.....	5
4.3 Formation	5
Formation des équipes de recherche.....	5
Infrastructure de la gestion des données de recherche.....	5
Milieu de la recherche et communauté de pratique.....	5
4.4 Évaluation continue de la capacité institutionnelle.....	6
5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	6
5.1 La Direction générale.....	6
5.2 Le Bureau de la recherche	6
5.3 Les équipes de recherche	7
6. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION	7
RÉFÉRENCES.....	7

-

PRÉAMBULE

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) sont les trois organismes fédéraux de financement de la recherche qui encouragent et appuient la recherche, la formation en recherche, le transfert de connaissances et l'innovation au Canada.

À titre d'établissement d'enseignement supérieur admissible à l'administration de subventions de recherche des trois organismes subventionnaires fédéraux, le Cégep de Sainte-Foy (ci-après désigné le « Cégep ») se dote, conformément à la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*¹, d'une stratégie de gestion des données de recherche (ci-après désignée la « Stratégie »).

1. OBJECTIFS

La Stratégie vise à créer un environnement dans lequel les données de recherche et leur gestion sont valorisées, eut égard au volume de recherches réalisées par le Cégep, ainsi qu'à la taille de son établissement.

La Stratégie vise à faire face aux défis relatifs à la gestion des données de recherche et à promouvoir l'excellence en matière de recherche en encourageant de saines pratiques de gestion des données de recherche.

Le Cégep préconise une approche axée sur la sensibilisation, la valorisation et l'entraide auprès de la communauté de la recherche. En ce sens, elle repose sur des actions concrètes et prend essentiellement une forme collaborative.

2. CHAMP D'APPLICATION

La Stratégie s'adresse à la communauté des chercheurs et chercheuses, aux centres de recherche qui lui sont affiliés, ainsi qu'à toute personne impliquée dans les dossiers de recherche et dans la conduite responsable de la recherche au sein du Cégep.

3. PRINCIPES, VALEURS ET POSTULATS FONDAMENTAUX

Les actions du Cégep, découlant de l'application de la Stratégie, sont orientées par un ensemble de principes, de valeurs et de postulats fondamentaux.

3.1 La reconnaissance de l'importance des données de recherche

Les données de recherche constituent des éléments déterminants dans le processus de la démarche scientifique. Ces données permettent de faire progresser le savoir et de produire de nouvelles connaissances. Dans une perspective de transparence, de saine utilisation des fonds publics et de

¹ [Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche - Science.gc.ca \(ic.gc.ca\)](https://www.science.gc.ca/fr/la-politique-des-trois-organismes-sur-la-gestion-des-donnees-de-recherche)

réutilisation des données, il importe que ces données puissent faire l'objet d'une gestion efficace et structurée.

3.2 La formation et la sensibilisation

Comme établissement d'enseignement supérieur menant des activités de recherche, le Cégep s'assure que de la formation soit offerte aux membres de son personnel et aux équipes de recherche. Celle-ci portera notamment sur la gestion des données de recherche de même qu'aux principes de conduite responsable s'y rattachant.

3.3 Évolution des pratiques

La progression des milieux scientifiques, technologiques et informatiques, ainsi que l'évolution du cadre juridique, politique et social, engendrent de constantes modifications dans les pratiques relatives à la recherche et à la gestion des données de recherche. C'est pourquoi le Cégep adopte des principes et des procédures à jour et en adéquation avec l'évolution du milieu de la recherche et de la gestion des données de recherche.

4. COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE

La Stratégie comprend quatre principales composantes, soit : la sensibilisation et l'accompagnement, l'officialisation et l'uniformisation des pratiques, la formation et l'évaluation continue des pratiques institutionnelles.

4.1 Sensibilisation et accompagnement

Le Cégep fait de la sensibilisation et de l'accompagnement de la communauté l'une des pierres angulaires de sa Stratégie. Il est d'avis que la sensibilisation est préférable à la coercition et qu'elle constitue une façon efficace d'intéresser la communauté de la recherche à l'importance de la gestion des données. Afin de sensibiliser la communauté à cette importance, le Cégep mise sur une communication et une diffusion efficace de l'information en lien avec la Stratégie.

4.2 Officialisation et uniformisation des pratiques

La Stratégie repose sur la cohérence et la précision des orientations. Sur ce plan, le Cégep s'assure que les pratiques en cette matière soient officialisées et uniformisées.

Officialisation des pratiques

Le Cégep s'est doté d'une série de politiques relatives à la recherche telles que la Politique sur la conduite responsable de la recherche, la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains ainsi que la Politique relative à l'utilisation d'animaux à des fins d'enseignement et de recherche en milieu naturel.

Ces politiques, révisées périodiquement et s'arrimant à celles des trois organismes subventionnaires fédéraux, peuvent comporter plusieurs exigences en matière de gestion des données de recherche en lien notamment avec la conservation des données.

Dans cette perspective, la Stratégie permet de faire connaître davantage, et en continu, ces politiques auprès de la communauté de recherche de notre établissement.

Uniformisation des pratiques

Afin de pouvoir assurer une saine gestion des données de recherche, il importe d'uniformiser les pratiques relatives aux plans de gestion des données et au dépôt des données sur une plateforme numérique.

Le plan de gestion des données prendra en considération la nature des données qui seront recueillies, conservées et stockées, et ce, en relation avec les questions de confidentialité, de cybersécurité et de brevets de propriété intellectuelle. Sa mise en œuvre s'opérera postérieurement à l'adoption de la Stratégie.

4.3 Formation

Pour demeurer à jour sur le plan des pratiques exemplaires et établies, il importe que le personnel impliqué dans la gestion des données de recherche puisse se former de manière continue. C'est pourquoi la Stratégie repose sur des orientations spécifiques en matière de formation.

Formation des équipes de recherche

Les équipes de recherche sont au cœur de la gestion des données de recherche. Il est donc important qu'elles puissent recevoir des formations relatives à la gestion des données de recherche, et ce, nonobstant leur niveau d'expérience en recherche. Le Cégep s'assure ainsi que des activités de formation soient offertes portant sur ce thème à l'ensemble de sa communauté de recherche. Ces activités peuvent être dispensées par différents intervenants, autant à l'interne qu'à l'externe, et être constituées de vidéos, de webinaires ou de conférences.

Infrastructure de la gestion des données de recherche

Le Bureau de la recherche du Cégep est un acteur clé pour effectuer un transfert d'informations et d'expertises. Par conséquent, il se tient à jour en matière de gestion des données de recherche par le biais de ses centres de recherche affiliés ou par le biais de centres spécialisés, comme l'Alliance de recherche numérique du Canada ou le Centre de documentation collégial.

Milieu de la recherche et communauté de pratique

Le Cégep participe activement aux formations dispensées par le milieu collégial et par le milieu universitaire. L'Association pour la recherche au collégial ou la Fédération des cégeps constituent des regroupements dont les travaux et réflexions en matière de gestion de données de recherche sont suivis de près. La collaboration peut prendre la forme de formations ou de partage d'outils.

4.4 Évaluation continue de la capacité institutionnelle

La Stratégie repose aussi sur une évaluation continue de la capacité institutionnelle.

Conformément à la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*², le Cégep a élaboré la Stratégie en considération de son contexte unique, de sa taille, du volume de ses activités ainsi que des ressources affectées à la recherche. Dans cette perspective, le Bureau de la recherche veille à évaluer la capacité institutionnelle à mettre en œuvre la Stratégie, et ce, de manière régulière. Le cas échéant, il apportera les changements requis pour bonifier ou modifier la Stratégie en fonction des enjeux et des problématiques.

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Eu égard aux composantes de la Stratégie, ainsi qu'aux principes, valeurs et postulats fondamentaux, le Cégep établit les rôles et responsabilités suivants :

5.1 La Direction générale

- Est responsable de l'application de la Stratégie et délègue au Bureau de la recherche l'autorité d'entreprendre toute action pour en assurer le respect et la révision.

5.2 Le Bureau de la recherche

Étant donné ses connaissances accrues en matière de recherche au collégial, le Bureau de la recherche représente un acteur important pour sensibiliser et accompagner la communauté de la recherche relativement à la gestion des données de recherche. Il est responsable :

- D'évaluer de manière continue les pratiques du Cégep en matière de gestion de données de recherche. Cette évaluation comprend non seulement la stratégie de gestion des données, mais aussi toute la chaîne logistique, de la réception du plan de gestion des données jusqu'au versement dans un dépôt de données numériques. L'objectif est de veiller à ce que le processus soit le plus efficace possible, tout en se conformant aux normes et pratiques en vigueur.
- D'établir les modalités de dépôt des données de recherche pour chaque projet de recherche soumis à son attention.
- De diffuser la Stratégie via le canal de communication relatif à la recherche de manière à la faire connaître et à sensibiliser la communauté sur l'importance de la gestion des données de recherche, et ce, en lien avec les autres politiques relatives à la recherche.
- De diffuser des informations à jour concernant les pratiques établies en matière de recherche collégiale, notamment au regard des mises à jour concernant les pratiques établies et les nouvelles exigences en matière de gestion des données de recherche.

² [Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche - Science.gc.ca \(ic.gc.ca\)](https://www.science.gc.ca/Politique-des-trois-organismes-sur-la-gestion-des-donnees-de-recherche)

- De formuler des conseils techniques spécialisés : par exemple sur les dépôts institutionnels à utiliser, sur le format des données à privilégier ou sur la durée de leur conservation.
- D'accompagner la communauté de la recherche dans la mise en œuvre de la Stratégie.
- De proposer des activités de formation.

5.3 Les équipes de recherche

- Élaborer un plan de gestion des données de recherche en utilisant des modèles et des gabarits reconnus et le joindre à leur demande de subvention, lorsque requis.
- À la fin de chaque projet de recherche, contacter le Bureau de la recherche afin d'établir les modalités de dépôt des données et procéder au dépôt, conformément à celles-ci.
- Participer à la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en participant aux activités de formation organisées par le Cégep.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

La Stratégie et ses amendements ultérieurs entreront en vigueur dès leur adoption par le conseil d'administration du Cégep.

Le Cégep examine régulièrement la Stratégie et, le cas échéant, la révisé en fonction de l'évolution de ses services, de son infrastructure, de ses pratiques de gestion des données de recherche et du cadre législatif.

Adoptée par le conseil d'administration le 15 mai 2023.

RÉFÉRENCES

Pour toute question en lien avec la stratégie de gestion des données de recherche du Cégep de Sainte-Foy, veuillez écrire à bureaurecherche@csfoy.ca.